

Précompte immobilier

Demande de la prime BE HOME

À quoi sert ce formulaire ?

Par le biais de ce formulaire, vous pouvez introduire une demande de la prime BE HOME. Cette prime est octroyée aux titulaires d'un droit réel sur un bien immobilier situé en Région de Bruxelles-Capitale, dans lequel ils sont domiciliés¹.

Attention : avant d'introduire votre demande, vérifiez bien que la prime n'a pas été déduite de votre précompte immobilier. La prime doit être demandée dans un délai de 100 jours à partir de la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.²

Pour un traitement plus rapide de votre demande, nous vous recommandons d'introduire celle-ci via notre plateforme digitale www.mytax.brussels

Comment savoir si j'ai droit à cette prime ?

Pour avoir droit à la prime, vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes **au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle la prime est octroyée** :

1. Vous êtes le destinataire de l'avertissement-extrait de rôle du précompte immobilier pour ce bien ;
2. Un titulaire d'un « droit réel » (défini par l'ordonnance comme : plein propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiaire ou usufruitier) sur un bien immobilier situé en Région de Bruxelles-Capitale est domicilié dans ce bien.

Si le bien est situé à Schaerbeek, l'octroi de la prime BE HOME vous permet de bénéficier automatiquement de la prime communale.

Que devez-vous faire ensuite ?

Renvoyez-nous le présent formulaire dûment complété et signé (voir nos données de contact). Bruxelles Fiscalité traitera votre demande. S'il s'avère que des données complémentaires sont nécessaires, nous vous contacterons par courrier afin de les obtenir. Après analyse de votre demande, vous recevrez la décision d'approbation ou de refus par courrier.

Vie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : <https://fiscalite.brussels/vie-privee>

« Bruxelles Fiscalité » et « Fiscalité.Brussels » sont les dénominations par lesquelles le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

¹Ordonnance du 23/11/2017 effectuant les adaptations législatives en vue de la reprise du service du précompte immobilier par la Région de Bruxelles-Capitale.

²Arrêté du 22/02/2018 exécutant l'ordonnance du 23/11/2017 effectuant les adaptations législatives en vue de la reprise du service du précompte immobilier par la Région de Bruxelles-Capitale.

Vos données

Nom :

Prénoms :

Numéro du registre national :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Indiquez le numéro de compte bancaire sur lequel la prime peut être versée

Nom du titulaire de compte :

Indiquez votre numéro de compte bancaire au format IBAN :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC (si compte étranger) :

--	--	--	--	--	--	--	--

Veuillez joindre à votre demande une copie recto verso de votre carte d'identité et de la carte bancaire reliée au numéro de compte susmentionné.

A défaut de numéro de compte bancaire, le paiement de la prime se fera au moyen d'un chèque circulaire au nom du bénéficiaire.

Etes-vous, pour l'exercice en cours, le destinataire de l'avertissement-extrait de rôle du précompte immobilier pour ce bien ?

Oui Non

Identification du bien immobilier pour lequel vous demandez la prime

Remplissez l'adresse du bien :

Rue : n° : bte :

Code postal : Commune :

Je déclare qu'au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle la prime est octroyée, un titulaire d'un droit réel sur ce bien immobilier (plein propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiare ou usufruitier) est domicilié dans ce bien.

Pièces justificatives

Cochez les pièces justificatives que vous joignez au présent formulaire

- Une copie recto verso de votre carte d'identité
- Une copie recto verso de votre carte bancaire
- Un autre document, à savoir

Signature

Complétez la déclaration ci-dessous

Je confirme que toutes les données du présent formulaire sont véridiques.

Attention : une amende administrative de 1.000 € peut être infligée à toute personne qui a reçu la prime à tort ou s'il peut être démontré que cette personne a agi de manière frauduleuse ou a menti dans le cadre de l'obtention du paiement de la prime.

Date

Nom et prénom.....

Signature.....